



21 Grande rue  
25170 CHAUCENNE

COMPTE RENU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUCENNE  
DU 17 janvier 2019 à 19h

Président de séance : Bernard VOUGNON

**Présents :** Bernard Vougnon, Alain Roset, Mohammed Oubenaïssa, Jean-François Bertin, Jean-Luc Guillaume, Audrey Vuillemin, Bernard Merger, Marie José Vergon- Trivaudey, Daniel Moine, Leonel Mounoussamy, Marine Martin-Jary à partir de 20h10.

**Absents excusés :** Jean-Luc Royer, Philippe Morel, Christian Dyssli

**Secrétaire de séance :** Alain Roset

Date de la convocation : 09/01/2019

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de présents : 11

Suffrages exprimés : 11

## 1/ INFORMATIONS

### • Recensement

Le recensement de la population a débuté ce jour par la distribution des plis dans les boîtes à lettres des chaucennois. Ces plis contiennent une lettre aux habitants et une notice explicitant la marche à suivre pour répondre par internet qui doit être privilégiée.

Le recensement permet de déterminer la population officielle de la commune et d'en déduire la participation de l'Etat au budget de la commune. Il permet également de décider des équipements publics nécessaires, des moyens de transport à développer...

Il se terminera le 16 février 2019.

### • Fibre optique

La fibre optique est en cours d'installation à Chauenne. Tout le village est éligible. L'armoire de raccordement sera installée à proximité du point de collecte de verre, rue des Barrots. La fibre cheminera en souterrain via les regards installés dans les rues jusqu'à l'installation en bordure de chaque propriété.

L'abonné devra ensuite se rapprocher de son opérateur pour l'installation dans son appartement.

L'installation de la fibre devrait être opérationnelle en fin d'année.

### • Grand débat national

4 thèmes sont proposés pour ce débat.

- Organisation de l'Etat et des services publics
- Transition écologique
- Fiscalité et dépenses publiques
- Démocratie et citoyenneté

Doit-on y participer ? Comment ?

Il est possible d'organiser des réunions publiques à partir du 15 janvier ou de répondre par Internet du 21 janvier au 15 mars.

Une synthèse sera faite en avril.

Il est proposé d'en parler avec nos collègues d'Audeux et Noironte lundi pour organiser un débat en commun, avec l'appui éventuel d'un animateur extérieur, ce qui serait l'occasion de faire remonter la problématique de l'école sur nos communes.

- **Projet école**

Une réunion avec nos collègues de Noironte et Audeux a eu lieu mardi dernier pour travailler sur la proposition d'un site unique pour l'école sur Noironte puisque c'est ce lieu central qui a été retenu.

Noironte n'était pas d'accord sur le projet présenté par les services de la CAGB, car il prévoyait d'aliéner les locaux locatifs de la commune. Ils ont donc demandé, début janvier, à la CAGB d'étudier un projet moins coûteux qui épargnerait les appartements en location.

Chaucenne a rappelé qu'elle déposerait un dossier DETR fin janvier pour solliciter la rénovation de son bâtiment centre de vie et ne pouvait donc attendre au-delà du 15 janvier. Il a donc été demandé à Noironte de travailler la question financière pour savoir quel montant ils pourraient engager et par voie de conséquence ce qu'il en coûterait aux deux autres communes.

Lors de la réunion du 15 janvier a été présentée une étude financière effectuée par Noironte. Il est apparu que le coût du projet sur Noironte était très élevé, 2,780 M€. Par ailleurs, la simulation prévoyait un partage des coûts en trois parties égales : 1,5 M€ à financer en investissement par la commune d'accueil, subventions déduites, à répartir en 3 soit 500 000 € pour chaque commune. Noironte annonce une capacité d'emprunt limitée à 1 M€.

Compte tenu des clés de répartition proposées, l'annuité, hors fonctionnement, serait comprise entre 34 000 € (Noironte) et 41 000 € (Chaucenne) et 38 900 € (Audeux).

A cela, il faut ajouter les coûts de fonctionnement estimés à 100 000 € par an, ce qui grèverait l'annuité de de 28 000 à 36 000 € supplémentaires.

Le coût induit par élève et par an, proportionnellement à la population, au potentiel fiscal et au nombre d'enfants, s'élèverait au minimum à 1 587€ et au maximum à 1 891 €.

Par ailleurs, Audeux annonce qu'elle ne pourra pas consacrer plus de 40 000 € par an au projet. Dans ce schéma, ses 42 élèves lui coûteraient 66 654 €.

D'autre part, il avait été dit, début janvier, que la répartition des coûts ne devait pas être pénalisante pour les communes qui apportaient beaucoup d'enfants. Dans la simulation proposée, les communes les plus dynamiques, qui apportent plus d'habitants et plus d'enfants sont pénalisées.

La solution d'un site unique sur Chauenne est à nouveau débattue.

Le projet serait un peu moins cher, 2,650 M€ soit 1.3 M€ de reste à financer après déduction des subventions, somme sensiblement équivalente au projet sur Noironte. Il faut noter que Chauenne apporte des fonds propres, ce qui porterait le montant de l'emprunt à 900 000 € environ et l'annuité à un peu plus de 60 000 € par an sur 15 ans. A cela il faut ajouter 100 000 € de fonctionnement, ce qui porterait le coût annuel à 160 000 €.

En conclusion, chacun s'accorde à dire que le projet est impossible à financer sur un site.

La seule alternative consiste à revenir sur un projet à 2 sites avec 6 classes, le primaire à Noironte et la maternelle à Chauenne plus une restauration scolaire sur chacun des 2 sites.

La simulation financière dans ce schéma, fait apparaître un reste à financer pour Noironte de 583 805 € et 367 720 € pour Chauenne, soit 951 525 € au total. Noironte apporterait environ 100 000 € de fonds propres pour rénover sa salle des fêtes et Chauenne 300 000 € pour rénover son bâtiment, soit 400 000 € au total. Resterait donc à financer par l'emprunt, pour l'investissement, environ 550 000 €. Cet emprunt représenterait une annuité de 41 300 € sur 15 ans pour 3 communes et le coût par élève serait de 1 178 € avec les clés de répartition évoquées plus haut.

Ce projet, le seul qui convienne aux 3 communes, et le seul viable, pourrait être défendu auprès des décideurs lors d'une réunion publique organisée dans le cadre du grand débat et son thème « Organisation de l'Etat et des services publics », et avec le soutien de la population et des parents d'élèves.

- **Rénovation du centre de vie**

La rénovation du centre de vie avec extension pour créer une restauration scolaire est estimée à 848 000 €HT.

Le projet de rénovation sans extension prévoit l'adjonction de 30 m<sup>2</sup> pour rangement et la création d'un abri pour les poubelles. Le reste de la structure ne change pas.

Estimation totale de la rénovation : 555 000 €HT.

Un dossier sera déposé sur cette base.

Le calendrier prévisionnel situe la validation du programme en mars 2019, le choix du maître d'œuvre en mai 2019, le démarrage des travaux en janvier 2020 pour une livraison en octobre 2020.

Il faudra peut-être déplacer temporairement les classes de façon que les entreprises puissent travailler et afin d'éviter des nuisances aux enfants.

## **2/ DÉLIBÉRATIONS**

### **Délibération.**

Une locataire de la maison de Mollans demande une augmentation de ses provisions de charges mensuelles de sorte qu'elle n'ait pas à redonner un montant trop important lors de la régularisation des charges annuelle. Elle propose de régler 100 € mensuellement plutôt que 80 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **Délibération.**

CLECT

La CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) prend en compte le transfert de charges de GEMAPI (100 000 €) vers la CAGB et le transfert du PC sécurité de la ville de Besançon à la CAGB.

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **Délibération.**

Les travaux d'abattage et de bucheronnage des parcelles 27R, 29 et 31 ont été attribués à 2 entreprises : Simonin et Faivre. Une seule entreprise a effectué le travail. A réception de la facture, le percepteur indique qu'elle ne correspond pas au contrat.

Il convient d'accepter la facture de l'entreprise Simonin en remplacement des contrats de travaux émis aux entreprises Faivre et Simonin.

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **Délibération.**

Annuler la délibération du 2 novembre 2018 et valider la durée d'amortissement sur une seule année de l'attribution de compensation versée en investissement à la CAGB.

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **Délibération.**

Fermeture définitive de la régie de photocopies.

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **Délibération.**

Dépôt du dossier DETR et DSIL pour la rénovation du centre de vie à hauteur de 555 276 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **Délibération.**

L'annuité d'emprunt pour la rhizosphère de décembre 2017 n'a pas été prise en charge en 2018 par la CAGB. La perception demande une régularisation de cette annuité, ce que nous ne pouvons faire parce que nous n'avons plus le budget nécessaire. Il nous est demandé de délibérer pour abonder le budget, payer l'annuité et nous faire rembourser par la CAGB.

Demander à la CAGB de nous rembourser afin que nous puissions payer ensuite l'emprunt.

Délibération adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Le Maire, Bernard VOUGNON